

Afin d'être au plus près des habitants de Côte d'Or, et de leur apporter un **service public** partout sur le territoire, la DRFIP21 est en « concertation » depuis juin 2019 avec les élus, les parlementaires, le Président du conseil départemental, les présidents d'EPCI, les Présidents des associations de Maires, les maires, le préfet, ...

Toutes ces « discussions » ont permis à la DGFIP de rédiger des conventions départementales, dont seulement 27 % sont signées à ce jour ; il semblerait que ces chartes n'emportent pas un succès démesuré (sont encore en cours, notamment les SGC Nuits St Georges, SGC de Pouilly, SGC d'Is sur Tille).

Les agents et les cadres de la DRFIP ont également été « rencontrés ».

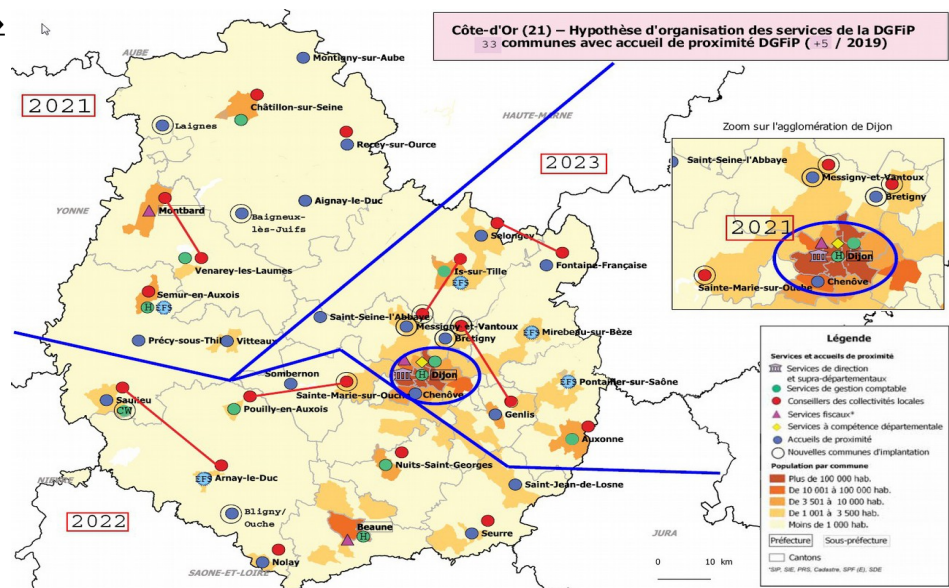
Comme l'a déjà dit la CGT depuis de nombreuses années, la DRFIP21 ne fait aucune concertation avec les agents du terrain, mais elle redescend uniquement des informations.

Le **service public proposé** est récapitulé sur la carte ci après (que vous avez certainement déjà vue quelque part ... mais qui est quelque peu modifiée, notamment grâce à la **mobilisation de la CGT, des élus, et des agents**) :

Plus de présence sur le territoire, mais pour quel service ?

Quels sont les « services » que nous pourrions trouver en Côte d'Or ?

Accueils de proximité dans les communes soit par la création :
de **Maisons France Service**,
de **permanences** dans certaines communes et depuis peu par l'accueil dans les **bureaux de tabacs** pour régler les factures d'impôts en numéraire (- de 300 €) ou carte bleue



CDL : les conseillers aux Décideurs Locaux seront entièrement dédiés au conseil auprès des collectivités locales ; ils sont déchargés de toutes les tâches de gestion afin d'assurer aux élus l'expertise et la disponibilité requises

SGC : quelques Services de Gestion Comptable seront créés regroupant le travail de plusieurs ex trésoreries ; **les trésoreries vont disparaître**. Ces services de taille significative ont vocation à concentrer et effectuer les travaux de gestion des EPCI (communauté de communes) et des communes membres de ces EPCI (tâches actuellement effectuées par les trésoreries existantes) et à améliorer soi-disant les travaux de gestion financière et comptable des collectivités locales (mais surtout pour **faire face au manque de personnel, aux difficultés de prise de congés et de gestion du personnel rencontrées dans les trésoreries actuelles qualifiées de petits postes**)

Adieu l'interlocuteur fiscal unique proche des usagers
Bonjour l'agent-boîte aux lettres vivante



DESTRUCTION du RÉSEAU de la DRFIP21 VALIDÉE par la Centrale

Le service public proposé aura les conséquences suivantes :

- ✓ pour le Nord du département qui est impacté dès le 1^{er} janvier 2021, modification structurelle des services de Montbard, Semur, Chatillon, Venarey, Recey, Vitteaux.

Des services, lieux de réception, sont **supprimés** :

- disparition du **SIP de Chatillon**
- disparition du **SIP de Semur**
- disparition du **SIE de Montbard**
- disparition du **SIE de Semur**
- disparition des **trésoreries** de Recey, Venarey, Chatillon, Semur, Montbard, Vitteaux

Des **transferts de missions** ont lieu, **sans le personnel** (vers des SGC, vers des antennes comme l'antenne hospitalière de Semur, ...)

Pour les usagers de :	Avant le 01/01/2021	Au 01/01/2021
Recey sur Ource	Trésorerie composée de 3 agents pour une réception 5j/sem du lundi au vendredi de 9h à 12h15 à 0 km	éventuellement « permanence » 1/2 journée par semaine ou beaucoup moins, sinon, un service sera à Chatillon à 28 km
	SIP de Chatillon ouvert 5j/sem du lundi au vendredi de 8h30 à 12h	SIP de Montbard à 55 km
Chatillon sur Seine	SIP de Chatillon ouvert 5j/sem du lundi au vendredi de 8h30 à 12h à 0 km	SIP de Montbard à 34 km

=> DIFFICULTÉS ET INÉGALITÉS D'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC

- ✓ Plus généralement, l'organisation des caisses et la gestion du numéraire sont modifiées, en attendant la **suppression du numéraire dans les postes comptables prévue pour avril 2021.**
- ✓ Les services qui sont maintenus avec un petit effectif, seront **présents, mais pour combien de temps** ; un service maintenu avec 1-2 agents futurs retraités implique quel avenir pour le service ? **Créer une entité non viable pour pouvoir mieux la supprimer plus tard ...**
- ✓ Certes ces petites structures d'accueil de proximité vont peut-être diminuer quelque peu le flux des contribuables vers les services, à condition que les usagers ne veuillent **pas de renseignements précis**. Ce type de structures ne leur **permettra que de prendre des rendez-vous** avec les services des SIP, SIE, SPF, etc pour rencontrer un agent et solutionner leurs demandes ou les aider à créer leur compte fiscal mais sans plus.
- ✓ Cela **ne va donc pas diminuer nos files d'attente** de contribuables dans nos grands **sites-usines**
- ✓ Ce NRP ne va pas simplifier la vie des usagers qui vont être confrontés à un mur devant lequel ils devront **solliciter des rendez-vous** pour s'expliquer et résoudre leurs problèmes, aller dans les grands sites situés dans les villes puisqu'il n'y aura plus de services compétents proches de chez eux
- ✓ Cela **oblige les collègues** directement impactés à changer de poste, à faire des demandes de vœux, des choix, à envisager peut-être des déménagements, et cela crée inévitablement des inquiétudes pour leur avenir... (**aussi bien pour les cadres A+ , A , B , C**)

Les communes rurales, en plus du service public de proximité, perdent aussi des personnes domiciliées à proximité, à court ou moyen terme ; ce qui a évidemment des CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DÉSASTREUSES pour ces territoires

La DGFIP est-elle composée de services inutiles ? qui ne servent pas à la RELANCE de notre pays en cette période de CRISE ? On peut donc supprimer encore et encore des EMPLOIS ?

**Adieu l'interlocuteur fiscal unique proche des usagers
Bonjour l'agent-boîte aux lettres vivante**

